

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)
7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33- mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

EN BREF

N° 20 – 27 JUILLET 2000

RETRAITES

Déclaration des fédérations CGT des fonctionnaires (Extraits)

Lors de la rencontre avec le ministère de la Fonction Publique, le 13 juillet 2000

Il s'agissait d'une première rencontre bilatérale de caractère "technique". Une nouvelle rencontre est prévue à la rentrée. Puis d'autres discussions plus larges (négociations ?) auront lieu en novembre prochain.

(...) "Pour la CGT, un facteur déterminant pour l'équilibre des régimes de retraites c'est le retour au plein emploi, permanent et durable, le recul du chômage (3 %). Force nous est de constater que les orientations gouvernementales et des décisions ne favorisent pas cet objectif dans la Fonction publique avec :

- le dogme du maintien global des effectifs dont nous réclamons la suppression,
- la compression des dépenses publiques dont nous exigeons la levée, pour
- satisfaire les besoins du service public, des usagers et des personnels.

Tous les dossiers actuellement ouverts sont en inter-activité directe avec celui des retraites, déterminent le nombre de contributifs d'aujourd'hui et de demain, les ressources de nos régimes.

- Celui de la réduction du temps de travail avec le refus de création nette d'emplois.
- Le protocole sur la résorption de la précarité, qui, certes, comporte des avancées, mais aussi des dangers de régression du volume global des effectifs statutaires. On signalera ici les travaux du Plan sur la gestion prévisionnelle, qui ne cache pas l'effet d'aubaine des départs massifs en retraite à court terme.
- Le peu de résultats des discussions salariales sous 48 heures, avec la menace d'une nouvelle année blanche 2000, ne peut nous satisfaire, alors que les salaires sont un élément important dans la contribution aux ressources de protection sociale, des retraites.

La poursuite sur des choix politiques et économiques antérieurs, qui ont été aussi les sources de la situation de dégradation actuelle, n'est plus aujourd'hui justifiée, comme le souligne le Conseil Économique et Social. Ils s'inscrivent dans une spirale en recul des droits qui aggrave les problèmes et n'apporte pas des solutions qu'attendent les français, dont les fonctionnaires, en matière d'emploi et de retraite.

(...) Nous sommes pour des solutions qui passent par plusieurs axes d'action

- L'emploi : (hors de toute vision malthusienne), car l'enjeu principal est le rapport des retraités et de la population active - 1 million de travailleurs en plus c'est 80 milliards de recettes pour les retraites. Dans la Fonction publique, il faut mettre fin au blocage sur l'emploi statutaire, éradiquer la précarité. C'est une nécessité pour les besoins du service public et des usagers, en organisant le renouvellement anticipé indispensable des générations,

en ouvrant largement les portes aux jeunes.

- L'élargissement de la base des cotisations : ce qui engage une nette revalorisation des salaires et des carrières et l'intégration des rémunérations "accessoires" dans le traitement.
- Par une nouvelle répartition des richesses produites : les perspectives actuelles avec le retour de la croissance et une évolution plus rapide du PIB, la relance de l'emploi, permettent d'absorber sans trop de difficulté le "choc" de la bosse démographique et d'améliorer les conditions des régimes, particulièrement celles du régime général en chute libre sur le revenu de remplacement. Il n'y a rien de scandaleux à consacrer 3 à 4 points supplémentaires de PIB – 1 point de PIB c'est 90 milliards de recettes en plus
- En créant de nouvelles ressources:
 - La réforme de l'assiette de cotisations en prenant en compte la totalité des richesses produites, en favorisant les entreprises qui créent de l'emploi.
 - En dégageant les dépenses publiques des carcans imposés. Plus de travailleurs c'est moins d'exclus et l'allègement du poids financier, avec des disponibilités nouvelles permettent à l'État de participer au redressement des régimes de retraites.
 - Par la mise en œuvre d'une véritable réforme fiscale.

L'ensemble des solutions conjuguées montre qu'il n'y a pas de situation insurmontable, et que l'on peut dégager des moyens financiers pour satisfaire des revendications des salariés, des agents de la Fonction publique.

Les principales revendications que nous soumettons à la négociation :

1. La durée de cotisations doit permettre un départ effectif en retraite à 60 ans et une pension à hauteur de 75 % du dernier salaire, base minimum. Ceci, passe pour le moins, par le maintien des 37,5 annuités actuelles et une amélioration des conditions d'acquisition intégrant les périodes d'études, de formation, de reconversion et de chômage. La validation de temps de services incomplets, discontinus, et la prise en compte du temps partiel dans le calcul pour pension sont les exigences des personnels.
2. En matière de salaire de référence, pour les agents de la Fonction publique ce doit être la rémunération complète de fin de carrière. La revendication de l'intégration des primes et indemnités dans le traitement soumis au calcul pour pension est une urgence incontournable.
3. Le maintien des bonifications et majorations pour pensions et alignement inter-régimes sur les meilleurs dispositions. Nous demandons dans ce cadre la révision de certaines dispositions à caractère sexiste pour les hommes.

- | | |
|---|---|
| <p>4. Maintien et élargissement des départs à 55 ans et 50 ans pour les travaux pénibles, dangereux et insalubres ouvrant droit à bonification (avec une réduction significative des années cotisées) suivant les secteurs d'activité, en tenant compte des maladies professionnelles ainsi que des accidents de service. Cette revendication pour la CGT concerne tous les régimes de retraites.</p> <p>5. Une nette revalorisation et l'alignement des minima de pensions et des pensions de réversion, pour permettre une vie décente. La revendication CGT est de 8.500 F. mensuels.</p> <p>6. Une pleine application aux retraités de la péréquation concernant les mesures de revalorisation des rémunérations et des carrières pour les actifs.</p> <p>7. S'agissant de l'IRCANTEC les revendications sont traitées actuellement au sein du groupe de travail interministériel. Nous souhaitons que le gouvernement prenne toute la dimension du contentieux existant et les</p> | <p>décisions nécessaires en matière d'application du principe de répartition, sur la valeur du point de retraite.</p> <p>8. Le point d'orgue sera sur la CNRACL pour que cesse enfin la mise à sec du régime organisé par l'État. Nous sommes ici unanimes pour réclamer la suppression de la surcompensation entre les régimes spéciaux et la révision de la loi de 1974. Par contre, nous sommes pour une compensation inter-régimes de sécurité sociale dans le cadre des solidarités. Vous connaissez sur ce sujet l'opinion tant des syndicats que des élus.</p> <p>Pour conclure sur la méthode et le déroulement des négociations nous demandons que le cadre commun fasse l'objet d'une discussion d'ensemble, et qu'ensuite elle se décline pour chacun des régimes considérés, à savoir :</p> <p>Le système de pensions des agents de l'État.
 La CNRACL (Caisse de retraites des agents territoriaux et hospitaliers).
 Le F.S.O.E. (Fonds Spécial des Ouvriers d'État).
 L'IRCANTEC (Caisse complémentaire des agents non-titulaires)".</p> |
|---|---|

L'UGFF a décidé de mettre en place 3 commissions de réflexion sur "Retraite", "Retraités", "Primes et indemnités". Notre syndicat y participera. Le dossier remis par le ministère sera remis aux membres de la CE du syndicat lors de sa réunion du 14 septembre.

Rencontre SNTRS - Ministère de la recherche, en septembre

Une rencontre aura lieu entre le chef de cabinet du ministre de la recherche et le SNTRS-CGT le 8 septembre 2000 sur deux sujets importants : la réduction du temps de travail et la précarité. Les autres organisations syndicales seront aussi reçues sur les mêmes sujets. Il s'agit de préparer des négociations ultérieures sur ces points.

Il est donc important que nous débattions avec les personnels de ces questions et que nous prenions des initiatives pour faire exprimer les revendications des personnels.

Concernant les personnels précaires, nous ne devons pas attendre d'initiative des directions, il faut sans attendre recenser les personnels précaires. Les directions ignorant volontairement tous les précaires qu'elles ne gèrent pas elles-mêmes.

La direction du CNRS (Secrétaire Général) a interdit les discussions sur ces deux sujets au niveau des délégations.

DES TRACTS POUR LA RENTRÉE

Cinq tracts sont en préparations sur les revendications concrètes des personnels :

Résorption de la précarité / Reconnaissance des qualifications, carrières, statuts / Emploi et réduction du temps de travail, / Salaires / primes et pouvoir d'achat / Retraites.

Ces tract vous seront adressés par courrier électronique dès le début septembre.

Stage confédéral de formation syndicale sur EMPLOI ET HANDICAP

Ce stage aura lieu du 23 au 28 octobre 2000 à l'Institut de Sceaux. Ceux qui veulent y participer doivent renvoyer, avant le 15 septembre, le bulletin d'inscription (en doc attaché avec ce BREF).

Le programme de ce stage est le suivant :

Quelle définition pour le handicap ?

- Dans le Code du travail.
- La classification internationale, Sa révision, les enjeux.

La législation et l'accès à l'emploi

- En France, les lois de 1975, celle de 1987, la non-discrimination.
- En Europe.
- Particularité française et similitude avec les autres pays de l'Union Européenne.

Le handicap « acquis » au travail.

- Le lien Conditions de travail / Usure au travail.
- La relation Conditions de travail / Exclusion.
- Le maintien dans l'emploi.
- Les salariés vieillissants.

Maintien et reclassement

- Dispositif et évolution.
- Place des salariés et de leurs représentants.

Conclusion - Pistes revendicatives.